

Monastir le 13/09/2022



Le vice Doyen

Note aux étudiants de 4^{ème} Année Pharmacie

Il est porté à la connaissance des étudiants de 4^{ème} Année pharmacie que le dernier délai pour le choix des options (industrie /biologie) est fixé au 30 septembre 2022.
Le choix se déroule au service de scolarité de lundi à vendredi de 8h à 17h.

Le Directeur des Etudes





Le vice Doyen

Note aux étudiants redoublants de 3^{ème} et 4^{ème} Année Pharmacie

Les étudiants redoublants en 3^{ème} année et 4^{ème} année ayant validé au moins deux certificats et qui désirent s'inscrire à un ou deux certificats de l'année suivante (à l'exception des certificats au choix), doivent formuler une demande à monsieur le doyen et la présenter au service scolarité avant le 30 septembre 2022

Il est à préciser que :

1/ le nombre de certificats accordés dépend du nombre de certificats non validés en 3^{ème} année ou en 4^{ème} année (tableau suivant) :

Nombre de certificats non validés en 3 ^{ème} année ou 4 ^{ème} année	Nombre de certificats autorisés
4	0
3	1
2	2

2/ Pour les étudiants redoublants en 3^{ème} année, l'inscription à un certificat de 4^{ème} année n'est autorisée que si le prérequis nécessaire a été obtenu par la validation des certificats correspondants en 3^{ème} année ; c'est ainsi que :

- L'inscription au CM1 de 4^{ème} A (sciences du médicament) exige la validation du CM2 de 3^{ème} année
- L'inscription au certificat coordonné 3 (médicaments anti-infectieux) exige la validation du CM1 de 3^{ème} année
- L'inscription est autorisée aux CM2, CC1, CC2 et CC4 sans prérequis particuliers .

3/ Pour les étudiants redoublants en 4^{ème} année, l'inscription est autorisée à tous les certificats de la 5^{ème} année à l'exception des certificats optionnels.



Le Vice Doyen